



**SUJET : CANCER LIBERAUX HAD-SOINS A DOMICILE MEDICO-ECONOMIE
PARAMEDICAUX SYNDICATS SOINS DE VILLE ASSURANCE MALADIE**

**Perfusion à domicile: le modèle libéral présenté comme moins coûteux en
cancérologie**

PARIS, 23 mars 2012 (APM) - La prise en charge de patients cancéreux est moins coûteuse quand elle est assurée à domicile par le couple prestataire/infirmier libéral, défendent deux syndicats en s'appuyant sur une étude comparative.

La Fédération nationale des infirmiers (FNI) et le Syndicat national des prestataires de santé à domicile (Synalam) vont interpellier les autorités nationales et régionales dans les prochains jours pour défendre le modèle libéral qu'ils jugent "menacé notamment par la méconnaissance des autorités et par le tropisme hospitalier du système de soins".

Les deux syndicats ont présenté lors d'une conférence de presse cette semaine, une étude "qui fait la démonstration de l'intérêt du recours au couple prestataire/infirmier libéral dans le soin à domicile et particulièrement la perfusion".

"A qualité égale, [la prise en charge libérale] se révèle jusqu'à 60% moins chère que l'hôpital et jusqu'à 40% moins coûteuse que l'hospitalisation à domicile (HAD)", indique Jean-Marc Aubert du cabinet d'expertise Jalma qui a réalisé l'étude pour le Synalam.

L'étude a comparé trois modes de prise en charge: hospitalisation (de jour), HAD et prise en charge à domicile par des professionnels libéraux pour deux parcours de patients. Sur une durée de traitement de 24 semaines, le premier parcours comprenait un cycle de deux semaines de chimiothérapie d'une durée de deux jours et le second un cycle de trois semaines de chimiothérapie d'une durée de cinq jours. Pendant cette période, des traitements étaient associés: un traitement antidouleur, de la nutrition parentérale ou une combinaison des deux.

Les données montrent que la prise en charge par les prestataires à domicile est moins coûteuse. Ainsi, pour le premier parcours (deux jours de chimiothérapie toutes les deux semaines) avec un traitement antidouleur, le coût est de 43.573 euros à l'hôpital, 25.781 euros en HAD et 16.197 euros à domicile. Avec une nutrition parentérale, les montants sont respectivement de 43.573 euros, 26.735 euros et 19.503 euros et avec les deux combinés: 43.573 euros, 29.384 euros et 26.278 euros.

Le coût des produits de chimiothérapie est exclu car il est facturé en sus dans les trois cas.

Pour le deuxième parcours (cinq jours de chimiothérapie toutes les trois semaines), les coûts sont de 33.994 euros, 25.444 euros et 14.923 euros avec un traitement antidouleur, 33.994 euros, 26.255 euros et 17.933 euros avec une nutrition parentérale et 33.994 euros, 28.507 euros et 23.956 euros pour les deux associés.

"Au-delà de l'exemple de la cancérologie, choisi pour son niveau de complexité et de contraintes, c'est dans l'ensemble du champ de la perfusion à domicile que l'offre libérale apporte, depuis 25 ans, une réponse qui associe qualité, coordination,

proximité, confort du patient et efficience", soutiennent les deux syndicats.

Ils adresseront un document détaillant leurs propositions au ministère de la santé, à l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (Uncam), au Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (HCAAM), ainsi qu'aux principaux candidats à l'élection présidentielle.

Ils décrivent cette prise en charge coordonnée entre infirmiers libéraux et prestataires et sa complémentarité, en lien avec les autres professionnels de santé (médecins, pharmaciens...).

La FNI et le Synalam regrettent que les agences régionales de santé (ARS) n'en tiennent pas suffisamment compte dans les schémas régionaux d'organisation sanitaire (Sros) et qu'elles continuent à penser que l'HAD est la principale solution de retour à domicile.

Les deux syndicats s'inquiètent que le modèle libéral actuel "qui pourtant garantit une présence infirmière sur l'ensemble du territoire, en proximité, et dispose d'une organisation souple et adaptée pour assurer la continuité des soins est mis à mal par une volonté de regroupement interdisciplinaire dans des structures inadaptées aux contraintes de l'exercice infirmier".

sl/ab/APM polsan
redaction@apmnews.com

SLPCN006 23/03/2012 15:36 ACTU CANCER-HEMATO

©1989-2012 APM International.